

lopper la vie chrétienne dans l'ordre économique, politique et social : le 31 mars, il créait dans son diocèse l'Action Sociale Catholique, il en déterminait l'objet et le plan d'action, il en assurait l'active et sage direction en plaçant à la tête du mouvement Mgr P.-E. Roy, auxiliaire de Québec. Sa Sainteté Pie X, dans un Bref pontifical, daigna louer « sans réserve » et « publiquement » le projet que Son Éminence avait ainsi formé et approuva « l'idée salutaire et opportune » qu'Elle mettait à exécution. Suivant la recommandation du Souverain Pontife et les sages conseils de Son Éminence, cette association, l'Action Sociale Catholique, fondée en 1907 et légalement constituée en corporation en 1908, s'est efforcée depuis sa fondation d'« unir tous les vrais catholiques dans un commun désir de lutter pour la religion à l'aide des légitimes libertés publiques.»

Son Éminence avait en même temps établi l'Œuvre de la Presse catholique, et le Pape lui avait écrit qu'en effet, « pour assurer à une action de ce genre des fruits abondants et durables, il fallait la soutenir et la faire progresser par le secours d'un journal quotidien ». Aussi le premier soin de l'Action Sociale Catholique fut-il d'assurer la fondation d'un journal dévoué à la défense et à la diffusion de l'idée catholique.

Le journal n'était, dans le plan tracé à l'Action Sociale Catholique par son fondateur, qu'une première étape : il fallait encore poursuivre l'accomplissement de l'œuvre sociale qui constitue la fin de cette association. Un secrétariat des œuvres fut établi, bureau d'informations sociales, centre d'action pour l'organisation des forces catholiques. Sans éclat, sans même qu'il en paraisse rien devant le public, ce Secrétariat, à qui l'on s'adresse de toutes les parties du diocèse — et d'ailleurs aussi — rend de nombreux et précieux services.

Grâce au dévouement des officiers du Secrétariat, à l'esprit d'apostolat des membres, ecclésiastiques et laïques, appelés par Mgr Bégin à faire partie du Comité Central Permanent de l'A. S. C., et à la direction toujours sage et active de Mgr P.-E. Roy, des œuvres chères à Son Éminence ont pu être entreprises et menées à chef.

En 1910, l'A. S. C. organisait le Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec. Le succès de ce Congrès et ses résultats heureux sont connus de nos lecteurs ; mentionnons seulement la réorganisation, telle que voulue par Mgr l'Archevêque, de la Société de Tempérance de la Croix Noire, et l'établissement d'un Conseil Central, où les apôtres de la tempérance vont chercher des renseignements et des avis, et qui se tient en communication avec les sections paroissiales de la Société, afin de leur rendre, directement ou par l'intermédiaire de la Ligue anti-alcoolique de Québec, les services qu'elles requièrent.